

AB SCIENCE

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (les « Actions Ordinaires Gratuites »)

Assemblée générale mixte du 30 juin 2026 - Résolution n°20

Grant Thornton
Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Audit et Conseil Union
Commissaire aux comptes
17 bis rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

AB SCIENCE
Société anonyme
3 avenue George V
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (les « Actions Ordinaires Gratuites »)

Assemblée générale mixte du 30 juin 2026 - Résolution n°20

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution de 6 000 000 actions gratuites existantes ou à émettre (les « Actions Ordinaires Gratuites ») avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et aux mandataires sociaux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation ne pourra excéder 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date d'émission des Actions Ordinaires Gratuites.

Si toutes les Actions Ordinaires Gratuites sont attribuées et qu'il s'agit d'actions nouvelles, il en résultera une augmentation du capital social de 60.000 euros.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration, s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Le 15 juin 2026 à Neuilly-sur-Seine et Paris,

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

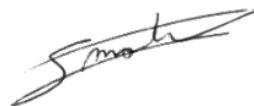
*Membre français de Grant Thornton
International*



Olivier Bochet
Associé

Audit et Conseil Union

Membre de Kreston International



Ali Smaïli
Associé